

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association de Défense des Droits d'Usage et de la Forêt Usagère

ADDUFU

Samedi 5 mars 2016, salle Pierre CRAVEY

Environ 250 personnes présentes, 172 renouvellements de cotisation, 21 nouvelles adhésions.

Le président Jean Claude Dupoy ouvre la séance en remerciant les personnalités présentes : Monsieur le maire de La Teste ; Madame Rezer Sandillon ; Madame Rolland ; MM Vergnières ; Ducasse ; Petit ; Daverat ; Baude ; les représentants d'associations ; les adhérents.

Présentation d'un diaporama représentant l'ensemble des travaux de mise en place de la scierie implanté sur le pôle forestier du Natus.

Jean Claude Dupoy remercie les municipalités de Gujan-mestras et de la Teste pour l'aide qu'elles apportent à l'ADDUFU.

RAPPORT d'ACTIVITES:

Activités de communication et d'animation:

Nos objectifs sont toujours de :

- mieux faire connaître aux Usagers : la Forêt Usagère : son histoire mais aussi les faits d'actualité, les Droits d'Usage et l'aide que l'ADDUFU peut apporter pour mettre en œuvre ces Droits.
- augmenter le nombre des adhérents qui nous font confiance pour donner plus de poids et de crédibilité à l'ADDUFU dans ses démarches
- engager la promotion de la scierie

Les actions :

- les points de rencontre et d'échange des permanences. Les permanences sont tenues par des membres du conseil d'administration avec certaines fois présence des syndicats d'Usagers :

à La Teste de Buch : 1er samedi de 10h à 12h au marché de La Teste

à Gujan Mestras : les 2ème et 4ème samedis de 10h à 12h à la Maison de La Culture 43 cours de Verdun.

à Arcachon : le 3ème samedi de 10h à 12h au bureau de la poste aux Abatilles

Soit une quarantaine de permanences pour les 3 sites. Cela permet aux nouveaux adhérents d'avoir des renseignements pratiques sur les Droits et cela est aussi un moment d'échange sur ce qui se passe dans la Forêt.

Ces permanences sont annoncées dans le Sud Ouest édition écrite et Internet.

- visites scolaires à la Cabane d'Arnaud le 12 juin avec plus de 50 élèves de l'école maternelle des Miquelots.
- la participation au Forum des Associations culturelles à Gujan Mestras les 4 et 5 septembre. Nous avons enregistré une trentaine d'adhésions sur ces 2 jours et nous avons pu informer les nombreux visiteurs et annoncer la Fête de l'Usage.
- la participation au Forum des Associations culturelles à La Teste de Buch les 5 et 6 septembre. La aussi de nombreuses rencontres et adhésions.

- la participation aux journées européennes du Patrimoine:

- avec l'organisation, l'animation des visites deux classes de l'école élémentaire de Cazaux le vendredi 18

- la 2ème Fête de l'Usage au pôle Forestier de La Teste de Buch le 20 septembre dans le cadre des JEP. Cette fête a été un

réel succès avec plus de 400 visiteurs. Nous remercions tous les défenseurs de la Forêt qui ont participé à la Fête.

Nos remerciements vont également : Pour la ville de La Teste de Buch:

Monsieur le Maire et son conseil municipal ; les services municipaux : Communication, Relations publiques, Associations, Sécurité, Police municipale et les différents secteurs du pôle technique.

Pour la ville de Gujan Mestras : Madame le sénateur Maire, son conseil municipal et le service communication ;

le service traitement des déchets de la COBAS

Ainsi que : Alain Biraben, président du comité des fêtes du port de La Teste pour le prêt du matériel de cuisine

le comité des Fêtes de Cazaux et du Teich pour le prêt de divers matériels; M. Rex du Point artistique de Cazaux pour l'animation et la sonorisation de la Fête de l'Usage; les correspondants de la Dépêche du Bassin, de Sud Ouet, de TVBA pour la communication sur cette journée mais également pour tous les articles d'actualité qu'ils ont réalisés et diffusés au cours de l'année.

les commerçants partenaires : Maxi Coffee et La Pataterie; les conférenciers : André Gousset pour ses conférences sur l'histoire de la Forêt Usagère, Claude Sologne pour les Droits d'Usage, Mathieu Cabaussel sur le gemmage; Les exposants: l'apicultrice Sylvie Beaugendre et M. Alain Houillon, arboriculteur grimpeur et ses plaquettes de cèdre. Denis Eveillé pour les balades avec ses petits ânes, M. Jack Giraud et son stand de jeux bois d'antan très appréciés des plus jeunes. Les membres de la commission animation et tous les bénévoles qui ont oeuvré pour la réussite de cette journée.

- une rencontre avec Monsieur le Maire de Lège -Cap Ferret le 23 septembre 2015.

- début octobre: journée pédagogique école St thomas d'Arcachon et école Ste Marie de Gujan 100 élèves cabane d'Arnaud et pôle forestier

- 17 octobre journée découverte association Domaine et Patrimoine à la cabane d'Arnaud 50 personnes

- la mise au point d'une plaquette sur la création de la scierie avec le concours de M. Perlmutter

- une permanence sur le marché de Lège Cap Ferret le 19 décembre 2015
- rencontres avec des ostréiculteurs sur les ports de Piraillan, le Canon et l'Herbe le même jour
- participation aux réunions bimensuelles de la CEBA
- la tenue à jour du site internet . Vous y trouverez, entre autre, les activités juridiques et du pôle forestier mais aussi de l'histoire, les statuts et le règlement intérieur. Tous les articles parus dans Sud Ouest , La Dépêche du Bassin, TVBA et Rue 89. Adresse : www.addufu.org.

Activités juridiques:

Affaire GEOPOLIS/PALUEAU

Projet de lotissement sur une parcelle de FU classée à tort en zone urbanisable.

En 2007 puis en 2011, lors de la révision du Plan Local d'urbanisme, l'ADDUFU était intervenue pour dénoncer l'erreur de classement de cette parcelle de forêt usagère.

En 2011, malgré la position ferme de l'ADDUFU sur le mauvais classement de cette parcelle, un permis d'aménager est délivré par monsieur le Maire de La Teste.

L'ADDUFU fait un recours gracieux auprès du Maire puis entame un recours devant le Tribunal Administratif.

Dans son premier jugement, le tribunal s'appuie sur de faux éléments tels que :

- la disparition de pins borne
- ou bien sur le tracé de l'ancienne voie de chemin de fer pour délimiter la FU.

Le TA déboute l'ADDUFU de sa demande d'annulation du permis d'aménager.

En 2014, l'ADDUFU fait appel de cette décision.

Pour étayer sa position, l'association apporte suffisamment d'éléments pour démontrer que la parcelle en cause se situe bien en forêt usagère ; Titres de propriétés voisines, cartes, titre de propriété de la parcelle CW75 acte de 1932 sur l'origine de cette parcelle, analyse et synthèse de l'ensemble de ces documents par un notaire, c'est-à-dire, toutes les preuves nécessaires à la reconnaissance de cette parcelle CW 75 comme faisant partie de la FU.

Néanmoins, la cour administrative d'appel de Bordeaux se borne à reconnaître que le permis d'aménager est conforme au PLU et rejette la demande de l'ADDUFU de l'annulation du premier jugement du 9 janvier 2012.

Dans ces conditions, deux solutions se présentent :

- 1) soit monsieur le Maire de La Teste n'accorde pas de permis de construire sur cette parcelle de FU et profite de l'occasion de la révision actuelle du PLU pour redéfinir le classement de cette parcelle en zone NRFU
- 2) soit l'ADDUFU poursuit sa démarche juridique sous la forme la plus appropriée afin d'obtenir, par la justice, le rétablissement de cette parcelle dans la FU.

Article 700, cantonnement judiciaire

Le 6 septembre 2011, les propriétaires demandeurs au cantonnement de la FU perdent leur procès en appel ;

Le TGI alloue aux communes de Gujan- mestras, la Teste, Arcachon et Lège cap ferret et à l'ADDUFU la somme de 2000€ au titre du jugement de 2008 et la somme de 3000€ au titre de l'arrêt du 6 septembre 2011.

3 ans plus tard, n'ayant toujours pas été payé de ces 5000€, l'addufu par l'intermédiaire d'un huissier fait procéder à une saisie attribution sur le compte de monsieur Duphil, Président du syndicat des propriétaires et meneur de la procédure de demande en cantonnement.

En réaction à cette saisie sur son compte bancaire, monsieur Duphil assigne le Président de l'ADDUFU en justice au motif, entre-autres, que la notification du jugement ne lui a pas été faite. Monsieur Duphil est débouté de sa demande et est condamné à payer les 5000€ qu'il doit à l'ADDUFU ainsi que 750€ d'un nouvel article 700.

De ce jugement, monsieur Duphil reconnaît qu'il doit s'acquitter des 2000€ mais conteste les 3000€ alloués à l'ADDUFU lors de l'arrêt de septembre 2011 au motif qu'il n'aurait pas été condamné solidairement aux dépens.

Il fait donc appel de cette décision du tribunal et s'accorde à payer les 1/190èmes de la somme qui lui est réclamée, se qui correspond au nombre de propriétaires appelants.

Nous sommes sur cette affaire, dans l'attente de la décision du tribunal.

Expropriation de parcelles de forêt usagère aux abords de la dune du Pilat

L'enquête publique qui s'est déroulée en juin 2015 a mis en évidence l'attachement de la population au maintien des droits d'usage sur les parcelles qui pourraient être expropriées.

Dans leurs conclusions, les enquêteurs émettent un avis favorable au projet de Déclaration d'utilité Publique, sous réserve « que la déclaration d'utilité Publique prévoit expressément et précisément d'exclure de l'expropriation les droits d'usage de la forêt usagère de la teste de Buch et qu'ainsi perdurent ces droits ancestraux si bien et si souvent défendus par les ayants droits »

Depuis, à l'initiative du CL, une série de réunions appelées « COPIL maintien des droits d'usage » s'est tenue en présence d'associations, du SMGDP, des représentants des communes de La Teste et de Gujan.

Malgré les avancées obtenues avec le CL et la volonté de tous les intervenants de maintenir les droits d'usage en application des B&T, le doute persiste sur les conséquences de l'expropriation de parcelles de FU compte tenu du code d'expropriation pour cause d'utilité Publique. Depuis le mois de septembre 2015, nous demandons que le Tribunal Administratif et le Conseil d'Etat soit saisi des effets juridiques d'une Déclaration d'Utilité Publique sur les Bailleurs et Transactions (B&T).

A ce jour, cette démarche n'est pas effective ; le texte du projet de demande d'avis n'a pas encore été mis à la discussion. A leur demande, les associations seront reçues à la préfecture le 29 mars.

L'affaire Daniel BIDEZ

Le 16 septembre 2011, la Grande Cabane d'Arnaud brûle. Daniel Bidet y entreposait, avec l'accord de l'ADDUFU, du matériel apicole qui lui était nécessaire pour son petit rucher implanté à proximité. A la suite de l'incendie, et après expertise, l'assureur de l'ADDUFU indemnise monsieur BIDEZ à hauteur de 5755€. Ce dernier empoche cette somme mais, s'estimant lésé sur le montant accordé par l'assureur, assigne en même temps la MACIF (assureur de l'ADDUFU) et l'ADDUFU.

Il demande au tribunal :

- de condamner solidairement l'ADDUFU et la MACIF au paiement de la somme de 17698€ au titre du préjudice matériel subi, dont à déduire les 5755€ déjà perçus,
 - 14000€ au titre de préjudice économique
 - 2000€ au titre de résistance abusive
 - 1500€ sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile.
- Soit plus de 35000€

Daniel Bidet fait valoir que l'ADDUFU lui aurait demandé de mettre à disposition du matériel afin de reconstituer un ensemble apicole dans un cadre forestier lors de la Journée Européenne du Patrimoine.

Sponsoring Vermilion

En juillet 2015, l'ADDUFU reçoit un chèque de 1500€ de la société Vermilion qui exploite les gisements de pétrole en FU. Renseignements pris auprès de cette société, elle avait reçue de la part de l'ancien Président de l'ADDUFU une demande d'aide de financement de la maison de l'usager.

Quelques mois auparavant, lors d'une enquête publique, le même président avait donné un avis favorable à la prospection de nouveaux puits dans la forêt usagère.

Ces deux démarches n'avaient pas eu l'aval du conseil d'administration de l'ADDUFU.

Le chèque de 1500€ a été restitué à la société Vermilion.

Activités du Pôle forestier du Natus :

Installation de la scierie, moyens/temps/patrimoine construction du préau, permis de construire convention avec Sébastien Labat, aide à la maintenance et à l'entretien des lieux.

Débutée en février 2015, ce chantier a mobilisé une équipe de bénévoles jusqu'au mois de septembre.

De la récupération du matériel à Gimont, dans le Gers, au transport, à la remise en état, à l'installation de cet équipement, il aura fallu, en plus des moyens financiers propres de l'association (pas de subvention), une ténacité et un état d'esprit remarquables de tous les intervenants.

De la vingtaine de personnes mobilisée, je vais demander à trois d'entre elles, sans qui cet énorme chantier n'aurait pas vu le jour de se lever afin que l'on les remercie ; Patrick Réchou ; Sébastien Devaux ; pour la partie électrique et Bernard Serrat pour la maçonnerie ; Jean-Jacques Goudrian pour la charpente.

Une économie substantielle a été réalisée grâce au concours gracieux du cabinet d'architecte Jean DUBROUS qui a réalisé les plans et déposé le permis de construire du bâtiment qui abrite la scie, pour être adossé à l'ancien préau de l'école saint Vincent remonté quelques mois auparavant par une autre équipe.

Ce chantier représente un nombre d'heures considérables.

Il rentre ainsi dans le patrimoine de l'association en compléments du matériel de débardage et de manutention. Actuellement, c'est le groupe électrogène qui fait fonctionner la scierie mais cet équipement polluant et bruyant ne peut convenir durablement et nous avons demandé à monsieur le Maire le raccordement de la scierie au réseau EDF. A ce jour, il n'y a pas eu de décision de prise.

Afin que l'ADDUFU se décharge de la partie délivrance du bois d'œuvre et recentre son action sur la défense de la forêt usagère et des droits d'usage, nous avons confié les travaux d'abattage, de débardage et de sciage à un prestataire auto-entrepreneur via une convention qui prévoit entre-autres :

- le prix de facturation des opérations de transformation du bois
- le loyer pour l'utilisation des locaux et du matériel appartenant à l'association sous forme de réversion de 60€/M3 de bois scié.

Le bilan d'activité est voté à l'unanimité moins 3 abstentions.

Questions posées à Monsieur le Maire de la Teste de Buch

Raccordement de la scierie au réseau EDF : Monsieur le maire répond que la décision est prise de financer l'alimentation de la scierie au moyen d'une ligne nouvelle de 70KVA. Une répartition sera faite vers d'autres utilisateurs, fourrière, maison des chasseurs....Il nous demandera de payer notre consommation.

AG des propriétaires : il dit que l'AG convoquée par MM Marzat et Duphil est la conséquence du coup d'accélérateur provoqué par l'annonce de la convocation par les communes.

Il assure que la date du 31 mars correspondant à la convocation par les communes est maintenue et que les propriétaires doivent continuer à se porter candidats.

Le dossier Palueau : Monsieur le maire dit se conformer à la décision du tribunal et soutien que cette parcelle a toujours été classée comme constructible sur les différents PLU et POS antérieurs. Il dit que de modifier ou ne pas modifier le classement de cette parcelle entrainerait soit un contentieux avec l'ADDUFU ou bien avec le propriétaire.

Intervention de Madame Guillemette Rolland, déléguée régionale du Conservatoire du littoral : Expropriation de parcelles de forêt usagère aux abords de la dune du Pilat.

Le travail commencé doit être poursuivi et retire de tous les échanges que les droits d'usage en application des Baillettes et transactions doivent être maintenus.

S'agissant des droits d'usage, parle de droits anciens et vivants.

Dit que les conseils municipaux défendent les droits d'usage

Dit que le CL ne sera pas un propriétaire cantonnant

Election du 1/3 sortant :

Jean Claude Dupoy remercie les candidats sortants et qui ne se représentent pas pour le travail qu'ils ont effectué ; il s'agit de Virgile Lauga ; Pierre Serrano-Martini; Jean Pierre Duvignères.

Les candidats à leur réélection sont : Alain Calède ; Christian Gousset ; Jean-Claude Dupoy.

Les nouveaux candidats sont : Jean-Luc Perlmutter ; Patrick Cuzacq ; Sébastien Devaux ;

Pierre Vuillemier ; Matthieu Cabaussel candidats cooptés en cours de 2015 en remplacement de Mme Schaeffer et M. Raba

Avec l'accord de tous les membres présents, le vote est fait à « main levée ».

La nouvelle composition du conseil d'administration est :

Francis Bégu ; Matthieu Cabaussel ; Alain Calède ; Jean Chignac ; Patrick Cuzacq ; Sébastien Devaux ; Jean Paul Dugoujon ; Jean-Claude Dupoy ; Pascal Fur ; André Gousset ; Christian Gousset ; Michel Guerin ; Robert Labat ; Michel Lecointe ; Patrick Lescaret ; Alain Maurières ; Jean Luc Perlmutter ; William's Petro ; Claude Sologne ; Françoise Soubie ; Pierre Vuillemier.

RAPPORT FINANCIER:

Bilan financier exercice 2015 présenté par Francis Bégu et Alain Callède

Compte Résultat 2015	DEPENSES	RECETTES
Cotisations		10 419,60 €
Evènement/Autres		300,00 €
Intérêts Compte Livret		19,06 €
Manifestations		3 468,80 €
Pôle Forestier		4 863,32 €
		19 070,78 €
Frais Bancaire	112,81 €	
Frais Justice	3 621,00 €	
Assurances	3 584,25 €	
Timbres-Boîte-postale	315,09 €	
Fourniture Bureau	1 777,85 €	
Evènement/Autres	372,95 €	
Communication	238,80 €	
Achat pour Animations	2 195,63 €	
Investissement Scierie	8 523,39 €	
Pôle Forestier	5 183,19 €	
	25 924,96 €	
Résultat exercice 2015	-6 854,18 €	

BILAN COMPTABLE exercice 2015		
Bilan Comptable exercice 2015	ACTIF	PASSIF
COMPTE CHEQUE	1 210,76 €	
LIVRET BLEU	2 075,81 €	
CAISSE	1 091,31 €	
Débiteurs/créditeurs divers		283,50 €
Réserve associative 2014		10 948,56 €
Résultat exercice 2015		-6 854,18 €
Bilan comptabilité	4 377,88 €	4 377,88 €

Ce bilan financier est validé par les vérificateurs aux comptes: Mmes Bidon et Laborde.

Nos perspectives pour 2016:
Présentation d'un budget prévisionnel pour 2016

Budget prévisionnel 2016			
Recettes	2016	Dépenses	2016
Adhésions	11 200,00 €	Adhésions	
Intérêt Compte Livret	20,00 €	Frais bancaire	100,00 €
Evènements/autres		Evènements/autres	300,00 €
Assurances		Assurances	3 000,00 €
Fournitures bureau		Fournitures bureau	1 000,00 €
Timbres-Boîte Postale		Timbres-Boîte Postale	300,00 €
Communication		Communication	1 000,00 €
Animation	3 500,00 €	Animation	2 500,00 €
Avocat Huissier		Avocat Huissier	3 500,00 €
Investissement		Investissement	2 500,00 €
Entretien matériel		Entretien matériel	2 500,00 €
Carburant énergie		Carburant énergie	1 500,00 €
Sciage	6 000,00 €	Pôle forestier	3 500,00 €
Réserve	2 200,00 €	Amortissement	1 220,00 €
Total	22 920,00 €	Total	22 920,00 €



Jean Claude DUPOY incite chaque adhérent à susciter l'adhésion d'une personne supplémentaire. Continuer nos actions d'information vers un plus grand nombre d'Usagers:

- en ayant une présence sur le marché de Gujan quelques mercredis,
- sur le marché de Lège Cap Ferret,
- en participant aux "40 ans du rattachement du Cap Ferret à Lège"
- en organisant la 3^{ème} Fête de l'Usage lors des JEP 2016 le 18 septembre au Natus à La Teste
- en tenant nos permanences à La Teste , Arcachon et Gujan Mestras
- en recevant les écoles du Captalat à la Cabane d'Arnaud et au Pôle forestier

et en faisant la promotion de la scierie auprès des ostréiculteurs et des Usagers

- Poursuivre nos actions juridiques:
- Rachat des parcelles de la Dune du Pilat par le Conservatoire du Littoral
 - Affaires Palueau; Bidet ; Article 700 du cantonnement.

Fin du compte rendu de l'assemblée générale.

Actualités:

Composition du bureau 2016:

L'élection du bureau 2016 a eu lieu le 09 mars 2016, voici sa composition:

Président : Jean-Claude Dupoy ;

Vice président délégué : Jean-Paul Dugoujon ;

Vice Présidents : Claude Sologne ; Alain Maurières ; Christian Gousset ;

Trésorier: Francis Bégu ; trésorier adjoint: Alain Calledé ;

Secrétaire: Pascal Fur ; secrétaire adjoint: Michel Lecointe.

Assemblée générale extraordinaire des propriétaires:

Elle s'est tenue le 18 mars 2016 à l'initiative de propriétaires et a donc précédé l'AG lancée par les communes.

On peut se poser des questions sur la légalité de cette démarche de ces propriétaires qui étaient restés sans tenir d'AG depuis 2010..

Une convocation qui ne respecte pas les statuts, extrêmement peu de propriétaires convoqués, pas de diffusion de l'annonce de l'AG dans la presse.

Nomination des syndics des propriétaires: Les deux syndics nommés ont été auteurs d'actions illégales dans la FU. Ceci ne laisse pas présager un avenir sans nuage.

En effet, les premières demandes de bois présentées après leurs nominations ont déjà fait l'objet d'un refus de leur part.

Devant cette situation d'obstruction nous avons immédiatement saisi les maires de La Teste et Gujan.

Achat de parcelles par le Conservatoire du Littoral en Forêt Usagère:

Nous avons été reçu par le représentant de M. le Préfet de la Gironde le 29 mars suite au courrier commun de cinq associations par lequel nous manifestons notre inquiétude de perdre les Droits d'Usage ainsi que l'application des Baillettes et Transactions sur les parcelles qui devraient être expropriées par le Conservatoire du Littoral.

Il est ressorti que M. le préfet s'engage à stipuler sur l'arrêté d'utilité publique **le maintien des droits qui résultent des Baillettes et Transactions comme nous le demandions.**

Mais nous devons rester vigilants et prêts à nous mobiliser, si nécessaire, car la procédure sera longue et complexe.

Fidèle à ses engagements, l'ADDUFU tient le cap et défendra en toutes circonstances l'intérêt de la forêt usagère et de vos droits.

Soutenez nous pour que nous puissions mener à bien ces actions